

JUIFS ET MUSULMANS

Le **18 septembre 1960**, trois mois après la création du Secrétariat pour l'union des Chrétiens, Jean XXIII reçut le cardinal Bea **en audience privée** et lui donna **oralement, mais explicitement**, mandat de préparer pour le Concile un **schéma séparé traitant des Juifs**. Ce schéma fut prêt pour présentation à la Commission centrale préconciliaire en juin 1962, mais la Commission ne l'examina pas. Comme expliqua plus tard le cardinal Bea, la raison n'en fut pas «les idées ou la doctrine exposées dans le schéma, mais uniquement certaines circonstances politiques défavorables du moment».

Ce qui s'était passé était qu'un membre du Conseil juif mondial avait laissé entendre à la presse qu'il pourrait assister en qualité d'observateur au deuxième Concile du Vatican, alors qu'aucune décision n'avait été prise en la matière, ni par le Conseil juif mondial ni par le Secrétariat pour l'union des Chrétiens. Si celui qui était à l'origine de la chose avait été un Européen ou un Américain, sa déclaration aurait passé à peu près inaperçue ; mais c'était un Israélien, ancien fonctionnaire du Ministère des affaires religieuses : la presse arabe s'empara aussitôt de l'affaire, et le Vatican fut accusé de vouloir établir des liens politiques avec Israël. Le moment avait donc été jugé **inopportun pour étudier et diffuser** un schéma sur les Juifs.

La seule mention qui fut faite des Juifs à la première session le fut par Mgr Méndez Arceo, évêque de Cuernavaca au Mexique, le 6 décembre 1962, deux jours avant la clôture de la session. Il suggéra que le Concile définît les relations entre l'Eglise catholique et les Juifs.

Plus tard dans le courant de décembre, le cardinal Bea adressa à Jean XXIII un long rapport sur la question. Il soulignait notamment que seul le point de vue religieux devait être envisagé dans un document préparé par le Concile sur les Juifs. Il soutenait qu'il n'y aurait aucun risque que le Concile se trouvât impliqué dans les graves problèmes politiques soulevés par le sionisme ou par les relations entre les nations arabes et l'Etat d'Israël.

Le 23 décembre 1962, **Jean XXIII** répondit au cardinal Bea par une lettre autographe, dans laquelle il disait : **«Nous avons lu avec soin le rapport du cardinal Bea, et Nous sommes pleinement d'accord avec lui sur l'importance du sujet et sur la responsabilité qui Nous incombe de le prendre en due considération»**.

La force de la réponse du Souverain Pontife encouragea le Secrétariat pour l'union des Chrétiens à mettre la dernière main à son projet, qui était intitulé «Document sur les relations d'ordre strictement religieux entre Catholiques et Juifs». Mais aucune mesure ne fut officiellement prise avant la mort de Jean XXIII, au début de juin 1963.

Après que Paul VI, à la fin de juin, eut annoncé que le Concile se poursuivrait, le cardinal Bea soumit le texte définitif à la Commission de coordination. Mais le 18 octobre 1963, soit trois semaines après l'ouverture de la deuxième session, la Commission de coordination n'avait encore pris aucune décision concernant la distribution du document et la façon dont il serait présenté.

Le 8 novembre 1963, le Secrétariat pour l'union des Chrétiens publia un **communiqué** où il était dit que, le matin même, avait été distribué aux Pères conciliaires un projet sur «l'attitude des Catholiques à l'égard des non-Chrétiens, et spécialement à l'égard des Juifs». Il était précisé que ce projet constituerait le chapitre 4 du schéma sur l'œcuménisme. Le communiqué poursuivait en ces termes : «[le document] ne saurait être qualifié ni de pro-sioniste ni d'anti-sioniste, toute question politique étant étrangère à son propos. Toute utilisation du texte à des fins partisans, soit en vue de défendre les prétentions des uns, soit en vue d'attaquer les positions politiques des autres, serait totalement injustifiée et contraire à l'intention de ceux qui l'ont rédigé et soumis au Concile».

Le communiqué soulignait également que le rôle joué par les chefs du peuple juif dans la crucifixion «n'excluait pas la culpabilité du genre humain tout entier... Leur responsabilité personnelle ne saurait être transférée à l'ensemble du peuple juif, soit de l'époque du Christ soit des temps modernes». **Il était donc injuste, ajoutait le communiqué, d'accuser le peuple juif de «déicide» ou de le considérer comme «maudit» par Dieu.**

Le titre du projet prêtait néanmoins à confusion, puisqu'il parlait de «l'attitude des Catholiques à l'égard des non-Chrétiens», alors que le texte même ne parlait que des Juifs.

Le 12 novembre 1963, j'organisai une conférence de presse pour **M. Shuster, directeur pour l'Europe de l'American Jewish Committee**. Il dit que la distribution du projet sur les relations entre Catholiques et Juifs était **«sans conteste l'un des plus grands moments de l'histoire juive»**. Il ne doutait pas que «les Juifs de cette génération s'estimeraient heureux d'avoir été les témoins de cette **mesure historique prise par l'Eglise**».

Pendant les **trois années** qu'avait demandées la préparation du projet, le Vatican, dit-il, avait sollicité les avis des savants et chefs religieux les plus compétents, tant chrétiens qu'israélites. **«SANS CRAINTE DE SE TROMPER, AJOUTA-T-IL, ON PEUT AFFIRMER QU'IL N'Y A PAS UNE SEULE COMMUNAUTÉ JUIVE, UNE SEULE TENDANCE JUIVE, UN SEUL PENSEUR JUIF RENOMMÉ QUI N'AIT PU EXPOSER SON OPINION AUX AUTORITÉS ROMAINES, À QUI REVENAIT L'INITIATIVE»**. Il était spécialement satisfait de ce que le document comportât **«un rejet catégorique du mythe de la culpabilité des Juifs dans la crucifixion»**¹.

¹ **«sans conteste l'un des plus grands moments de l'histoire juive... mesure historique prise par l'Eglise...» !!!**

Avant d'aborder chapitre par chapitre le schéma sur l'œcuménisme, le Concile en entreprit la discussion générale le 18 novembre.

Le premier à prendre la parole fut le cardinal Tappouni, patriarche syrien d'Antioche. Il déclara que le chapitre sur les Juifs était particulièrement inopportun, et qu'il ne comprenait pas comment le Secrétariat présidé par le cardinal Bea avait pu le soumettre, attendu qu'il avait reçu pour mandat de faciliter l'union entre les Chrétiens. Dans certaines régions où les Chrétiens étaient minoritaires, le chapitre sur les Juifs, dit-il, porterait tort à l'Eglise et à la hiérarchie locale. Etant donné la situation politique, et du fait de l'ignorance ou de l'indifférence, les bonnes intentions des Pères conciliaires ne seraient pas comprises, ou seraient faussées par les interprétations qu'en donneraient les factions rivales, ce qui ne pourrait que nuire aux Chrétiens. Les explications données dans le texte ne lui semblaient pas suffisantes pour prévenir ce danger.

Parlant au nom des évêques japonais, le cardinal Tatsuo Doi, archevêque de Tokio, dit que le titre du chapitre 4 devrait être amendé ainsi : «De l'attitude des Catholiques à l'égard des Juifs et des autres non-Chrétiens». Il était d'avis que le document devait déclarer que les Catholiques respectaient les vérités contenues dans les religions et les systèmes éthiques des non-Chrétiens, et y voyaient des préparations providentielles à la vie chrétienne.

S. B. Stephanos I^{er} Sidarouss, patriarche copte d'Alexandrie, en résidence au Caire, dit qu'un schéma sur les Chrétiens n'était pas le lieu où il convenait de parler du peuple juif. Traiter des Juifs risquait de nuire à la cause de la religion dans une nation donnée.

S. B. Maximos IV Saigh, patriarche melchite d'Antioche, soutint également que le chapitre n'était pas à sa place. Et si, «pour une raison qui lui était inconnue», il devait être maintenu, il convenait de lui consacrer une section spéciale. Si l'on mentionnait les Juifs, dit-il, «il faudrait également mentionner d'autres non-Chrétiens, par exemple les Musulmans».

Le cardinal Meyer, archevêque de Chicago, prit la parole le premier le 20 novembre. Il dit que nombre d'évêques, notamment ceux des Etats-Unis, étaient d'avis que le chapitre sur les Juifs devait rester où il était. Les questions qui y étaient abordées, dit-il, étaient «intimement liées avec l'œcuménisme, tant théorique que pratique».

Parlant au nom de tous les évêques suisses, Mgr Jelmini, évêque de Lugano, dit : «En ces jours d'athéisme, nous devrions parler non seulement des Juifs, mais aussi des Musulmans et de tous ceux qui croient en Dieu». Il ajouta que le schéma sur l'œcuménisme était celui où il convenait de traiter des Juifs, attendu que le schisme entre la Synagogue et l'Eglise était la source de tous les autres schismes.

Le chapitre sur les Juifs ayant reçu dans l'aula un accueil aussi divers que le chapitre sur la liberté religieuse, **les Modérateurs décidèrent de ne pas le soumettre à un vote préliminaire, de peur qu'il ne fût rejeté**. Ils en reportèrent la discussion à la troisième session.

Tous se rendaient compte qu'il avait provoqué une **triple réaction**. La première était : «Pourquoi parler des Juifs ?» La deuxième : «Pourquoi parler des Juifs dans un schéma sur l'œcuménisme, qui traite de l'union des Chrétiens ?» La troisième : «Pourquoi ne pas parler aussi bien des autres religions non chrétiennes ?» Le Secrétariat pour l'union des Chrétiens et l'ensemble du Concile comprirent que la seule solution consistait à publier un document distinct du schéma sur l'œcuménisme, dans lequel seraient mentionnés le Judaïsme et d'autres religions non chrétiennes, notamment l'Islam.

L'annonce inopinément faite par le pape Paul VI, à la fin de la deuxième session, qu'il se rendrait en pèlerinage aux Lieux Saints parut être un **coup de génie calculé** pour aider les Pères conciliaires à résoudre avec plus de calme ce problème spécial : au cours de ce pèlerinage, le Souverain Pontife passerait la plus grande partie de son temps dans l'Etat arabe de Jordanie et le reste dans l'Etat juif d'Israël, et il aurait ainsi d'amples occasions de montrer aux Musulmans que l'Eglise catholique s'intéressait autant à eux qu'aux Juifs.

A cet égard, ce pèlerinage fut plus qu'un succès. Le Pape était de retour à Rome depuis un peu plus d'un mois lorsque, le 17 février 1964, l'abbé Farhat, mon ami libanais de Radio Vatican, remit à Mgr Carew, de la Secrétaire d'Etat, un rapport de dix pages intitulé : «L'Islam au Proche-Orient : Quelques impressions du voyage du Saint-Père en Palestine». Il y était dit que par son comportement, ses gestes, ses allocutions et ses prières, le Pape avait montré aux Musul-

Quel aveu !!!

Oui et certainement le document le plus important du Concile et on peut même rajouter que ce Concile a été fait, avant tout, pour passer ce document et ouvrir Rome à la religion noachide, partie réservée aux "catholiques-apostats", dans le Religion Universelle.

"Trois ans..." trois ans de manipulations pour arriver à l'objectif décidé.

"SANS CRAINTE DE SE TROMPER, AJOUTA-T-IL, ON PEUT AFFIRMER QU'IL N'Y A PAS UNE SEULE COMMUNAUTÉ JUIVE, UNE SEULE TENDANCE JUIVE, UN SEUL PENSEUR JUIF RENOMMÉ QUI N'AIT PU EXPOSER SON OPINION AUX AUTORITÉS ROMAINES, À QUI REVENAIT L'INITIATIVE" !!!!! PAS UNE... !!!

quelle logistique énorme il faut ! quel secrétariat ! et il n'y a aucune trace !!! et il n'y a pas de complot ???

"un rejet catégorique du mythe de la culpabilité des Juifs dans la crucifixion..."

Voilà le résultat n° 1 du concile et la preuve que ce concile n'est pas un concile de l'Eglise Catholique. C'est bien Vatican d'eux.

mans, «qui ont peine à distinguer entre le temporel et le spirituel, entre le politique et le religieux», qu'il n'était venu en Palestine «que pour signifier le respect qu'il portait aux lieux où Jésus était né, avait vécu, était mort, et était ressuscité d'entre les morts pour le salut du monde». L'abbé Farhat décrivait ce qu'avaient été les réactions des Musulmans à la visite du Pape : il en avait été témoin, en qualité d'envoyé de Radio-Vatican. Pendant bien des années, disait-il, les Chrétiens s'entretiendraient avec leurs amis musulmans de la visite qu'avait faite le pape Paul VI au royaume du roi Hussein, descendant du Prophète Mohammed.

A la fin de son rapport, l'abbé Farhat faisait trois suggestions d'ordre pratique. En premier lieu, il rappelait que le Saint-Père, dans son allocution du 12 septembre 1963, avait dit qu'un secrétariat pour les non-Chrétiens serait institué en temps opportun, et il se demandait si l'on ne pouvait estimer que le «temps opportun» était arrivé. Deuxièmement, il suggérait d'inviter des observateurs musulmans à la troisième session et soulignait que ce serait là un geste qui toucherait profondément le cœur des Musulmans. Troisièmement, il proposait un plan destiné à contrebalancer la propagande qui accusait l'Eglise d'avoir de mauvaises intentions, du fait qu'elle avait introduit dans le schéma sur l'œcuménisme un chapitre sur les Juifs. Si son plan était adopté, disait-il, il empêcherait également les gouvernements islamiques d'exploiter le chapitre sur le Judaïsme pour nuire à la Chrétienté. Il envisageait d'équilibrer ce chapitre par un nouveau chapitre sur l'Islam, qui pourrait servir de point de départ pour un éventuel dialogue religieux avec les Musulmans.

Mgr Catew avait été lui aussi présent à Jérusalem lors de la visite de Paul VI, et comme l'abbé Farhat il avait été frappé par le respect religieux et la révérence montrée par les Musulmans. Il assura l'abbé Farhat que son rapport serait transmis sans délai au Saint-Père. Après l'avoir lu avec soin, le Pape demanda qu'une copie en fût adressée au cardinal Marella, et une autre au Secrétariat pour l'union des Chrétiens.

Le 27 février 1964, le Secrétariat pour l'union des Chrétiens tint une séance plénière, au cours de laquelle furent soigneusement examinées toutes les propositions faites, soit oralement soit verbalement, par les Pères conciliaires au sujet du chapitre sur les Juifs. Le Secrétariat en vint aux conclusions suivantes : comme il était logique, le schéma sur l'œcuménisme proprement dit ne traiterait que de la question de l'union des Chrétiens ; le chapitre révisé sur les Juifs serait maintenu à la fois pour des raisons internes, en raison de son importance et à cause des espérances universelles qu'il avait fait naître ; vu les liens particuliers qui unissent avec l'Eglise le peuple de l'Ancienne Alliance, il ferait partie d'un Appendice au texte sur l'œcuménisme, et cet Appendice parlerait également des rapports entre les Chrétiens et les religions non chrétiennes, l'accent étant mis notamment sur l'Islam.

Trois mois plus tard, le dimanche de Pentecôte 17 mai 1964, le Souverain Pontife invita tous les étudiants ecclésiastiques présents à Rome à assister à la Messe qu'il devait célébrer à Saint-Pierre. A la fin de son homélie, il mentionna les grands efforts que faisait l'Eglise catholique pour se rapprocher des Chrétiens séparés et de ceux qui appartenaient à d'autres religions. Il ajouta : «A ce propos, Nous allons vous donner la primeur d'une nouvelle à laquelle Nous espérons que la fête que nous célébrons aujourd'hui confèrera signification et valeur. Voici de quoi il s'agit : comme Nous l'avons annoncé il y a quelque temps, Nous Nous proposons de créer dans les jours prochains, ici à Rome, un Secrétariat pour les non-Chrétiens. Sa structure sera analogue à celle du Secrétariat pour les Chrétiens séparés, mais sa fonction sera évidemment différente. Nous en chargerons le cardinal archiprêtre de cette Basilique, qui, outre la sagesse et la vertu qui lui valent l'amour et le respect de l'Eglise romaine, possède une rare compétence en ce qui concerne les religions des peuples du monde».

Le «cardinal archiprêtre» mentionné par le Saint-Père était le cardinal Marella, romain de naissance et membre de la Curie, qui avait été internonce au Japon pendant la deuxième Guerre mondiale et était actuellement à la tête de la Congrégation de la Révérende Fabrique de Saint-Pierre.

Deux jours plus tard, le 19 mai 1964, était officiellement créé le Secrétariat pour les non-Chrétiens, présidé par le cardinal Marella.

Le 31 août, deux semaines avant l'ouverture de la troisième session, je reçus la visite de **M. Lichten, directeur du Département des affaires inter-culturelles de l'Anti-défamation league of B'nai B'rith. Il était fort inquiet de ce que la phrase qui disculpait les Juifs de la crucifixion du Christ venait d'être supprimée du document conciliaire, et soutenait que cette phrase était pour les Juifs l'élément le plus important du document.** Il me dit avoir rendu visite à plusieurs cardinaux européens et être en contact avec les milieux romains ; il ajouta que le cardinal **Bea préparait un amendement «relatif à cette regrettable décision»,** et qu'il le présenterait dans l'aula conciliaire.

A la quatre-vingt-huitième Congrégation générale, le 25 septembre, le cardinal Bea lut effectivement un rapport sur la déclaration révisée. Le problème, dit-il, consistait à savoir «si, et de quelle manière, le peuple juif, en tant que peuple, pouvait être tenu pour coupable de la condamnation et de la mort du Christ Notre-Seigneur». Il dit son profond désaccord avec ceux qui soutenaient que la raison majeure de l'anti-sémitisme était cette culpabilité du peuple juif, et exposa que l'antisémitisme s'expliquait par de multiples raisons qui étaient d'ordre non pas religieux mais national, politique, psychologique, social ou économique.

Au cours de son exposé théologique, le cardinal Bea dit que «les chefs du Sanhédrin» avaient été coupables de la mort du Christ, en tant que cause efficiente dans l'ordre historique, mais il nia que «l'ensemble du peuple juif de l'époque, en tant que peuple», pût être déclaré coupable de ce qu'avaient fait les chefs religieux de Jérusalem, et déclara que cette absence de culpabilité des Juifs contemporains du Christ était encore plus vraie des Juifs d'aujourd'hui. De plus, ajouta-t-il, les chefs du Sanhédrin n'étaient évidemment pas formellement coupables de déicide, puisque le Christ lui-même (Luc XXIII, 34), saint Pierre (Actes III, 17) et saint Paul (Actes XIII, 27) avaient tous dit qu'ils avaient agi sans connaître la divinité du Christ. Avant de conclure son rapport, le cardinal Bea appela l'attention sur la référence spéciale aux Musulmans qui était faite dans le nouveau texte.

Le premier des trente-quatre Pères conciliaires qui prirent la parole à propos du texte révisé fut le cardinal Liénart, évêque de Lille. Il dit que les Pères orientaux se préoccupaient de questions politiques, alors que le sujet à l'étude était de nature purement religieuse et qu'il devait être envisagé d'un point de vue œcuménique et pastoral. Il appuya le texte, et émit le vœu qu'il fût plus complet encore.

Le cardinal Tappouni répéta solennellement les objections que lui-même et d'autres patriarches orientaux avaient soulevées lors de la deuxième session. Leurs observations, dit-il, ne devaient pas être interprétées comme la manifestation d'une hostilité quelconque à l'égard du judaïsme ; mais, prévoyant les difficultés que rencontrerait l'exercice de leur tâche pastorale et soucieux de défendre le Concile contre l'accusation non fondée de suivre une ligne politique particulière, ils estimaient nécessaire d'attirer respectueusement l'attention des Pères conciliaires sur l'inopportunité de la déclaration. Ils avaient pleinement conscience de ce qui était en cause et suppliaient l'assemblée de ne prendre aucune décision en la matière.

Les cardinaux Frings, Lercaro, Léger et Ritter, Mgr Jaeger, évêque de Paderborn, Mgr Nierman, évêque de Groningen (parlant au nom de tous les évêques hollandais), et Mgr Daem, évêque d'Anvers, insistèrent tous pour que le texte fût maintenu et amélioré.

Le cardinal Kûnig, archevêque de Vienne, dit qu'à son avis le texte était bon, mais que certaines précisions devaient être apportées dans diverses sections.

Le cardinal Ruffini, archevêque de Palerme, dit que si les Juifs et les Musulmans devaient être mentionnés dans le texte, il convenait également de faire mention des Hindous et des Bouddhistes.

Le cardinal Meyer, archevêque de Chicago, demanda que fût repris le texte de l'année précédente, qui rejetait de manière plus explicite l'accusation de déicide. Il souhaita en outre que la déclaration traitât exclusivement des Juifs. Les sections portant sur les autres religions étaient certes importantes, mais elles trouveraient mieux leur place ailleurs.

Le même jour, 28 septembre, **les évêques allemands** publièrent, par le truchement de leur agence de presse, la *Katholische Nachrichten Agentur*, une déclaration dans laquelle ils donnaient leur appui au décret conciliaire sur les Juifs, **«notamment parce qu'ils avaient conscience de la grave injustice commise contre les Juifs au nom de leur peuple»**.

Le 26 septembre, dans une conférence de presse qu'il avait donnée au Vatican, Mgr Heenan, archevêque de Westminster, alors vice-président du Secrétariat pour l'union des Chrétiens, avait déclaré que «l'on avait donné à la question de la responsabilité des Juifs dans la mort de Jésus une importance démesurée». Selon lui, la plupart des Chrétiens «ne pensaient pas aux Juifs lorsqu'ils pensaient à la passion et à la mort de Notre-Seigneur», mais plutôt à leurs propres péchés, car «il est de foi que le Christ est victime du péché et que tous les pécheurs - qu'ils soient ou non chrétiens - sont en un sens responsables de Sa mort».

Le deuxième jour du débat, le 29 septembre, le cardinal Bueno y Monreal, archevêque de Séville, rappela que le pape Paul VI, dans sa première encyclique, *Ecclesiam Suam*, avait invité les Catholiques à engager le dialogue avec tous les non-Chrétiens, et soutint qu'en conséquence le Concile ne pouvait exclure de ses actes la déclaration sur les Juifs. Toutefois, par respect pour les objections présentées la veille par les représentants des Eglises de rite oriental, il suggéra de lever tout soupçon de visées politiques en intitulant cette déclaration simplement «Des non-Chrétiens», sans faire aucune mention des Juifs. Le texte pourrait commencer par une invitation au dialogue adressée par l'Eglise catholique aux non-Chrétiens. Puis mention pourrait être faite des Juifs et des Musulmans ; les religions de l'Inde, de la Chine et du Japon pourraient être également mentionnées nommément, et toutes les autres religions l'être en général. Enfin, le texte pourrait se terminer par une condamnation de toute espèce de discrimination. Une telle modification de structure éliminerait les difficultés exposées dans l'aula conciliaire. Ces suggestions devaient être dans une grande mesure acceptées.

Le vendredi soir 9 octobre 1964, le cardinal Bea donna, d'une voix triste, lecture à son Secrétariat de deux lettres émanant du Secrétaire général du Concile et demandant la réduction des schémas sur la liberté religieuse et sur les Juifs. Le dimanche, il s'entretint de ces nouvelles directives avec le Souverain Pontife, et le mardi le cardinal Frings fit de même au nom de dix-sept cardinaux : les directives furent révoquées.

La déclaration sur les Juifs fut révisée au cours de la troisième session, et intitulée «Des relations entre l'Eglise et les religions non chrétiennes». Le texte traitait en premier lieu de l'ensemble des religions non chrétiennes puis nommément, mais brièvement, de l'Hindouisme et du Bouddhisme. Il abordait ensuite l'Islam, dont il parlait plus en détail en raison de son monothéisme absolu et de ses nombreux liens avec la révélation contenue dans les Ecritures. Après quoi venaient les Juifs, auxquels était consacrée une section plus longue à cause de leur place singulière dans le plan du salut. En conclusion, le texte écartait toute discrimination, à la fois théorique et pratique.

Le 20 novembre, à la dernière Congrégation générale de la troisième session, le texte ainsi révisé fut mis aux voix. Il recueillit 1651 Placet, 99 Non placet, et 242 Placet juxta modum. Entre la troisième et la quatrième sessions, la déclaration fut de nouveau révisée à la lumière des modi exprimés lors de ce vote.

Pendant la quatrième session, à la mi-octobre 1965, 1763 Pères conciliaires exprimèrent leur satisfaction pour la façon dont les *modi* avaient été incorporés dans le texte, et 250 se déclarèrent insatisfaits. Le texte fut alors envoyé au Souverain Pontife, qui décida qu'il serait définitivement mis aux voix le 28 octobre, en séance publique. Le résultat du vote donna 2221 voix pour, et **88 contre**. Le Pape promulgua aussitôt la Déclaration.

Le cardinal Bea ne se tint pas de joie devant ce qu'il appela «un vote quasi unanime». Il était **«Providentiel»**, dit-il, que grâce à la discussion le texte en fût venu à mentionner aussi bien toutes les religions non chrétiennes que le judaïsme.